



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2012

Date de la convocation : 14/02/2012
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Marc GARROcq, Maire.

Présents : GARROcq Marc, LAMERE Nathalie, DURAND Richard, GAROBY Daniel, GRASPAIL Jean, PEYREGNE Emmanuelle, DUZER Jean-Michel, DONADELLO Daniel, BONNET Christophe, BONNEAU Anne-Marie, FRANCOIS Jean-Paul, SOLANET Bernard, ABADIE Adrien

Par Pouvoir : BASSI Alain à Marc GARROcq

Absents : TOROND Pierre

Mme PEYREGNE Emmanuelle a été désignée en qualité de secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT)

Objet : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Vu les travaux d'amélioration et de sécurisation effectués à la salle des fêtes, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location et d'en modifier les conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : décide, à compter du 1^{er} septembre 2012, de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- location d'une salle pendant un week-end
 - pour les résidents de la commune : 200 €
 - pour les personnes extérieures parrainées : 300 €
 - pour les personnes extérieures : 500 €
- deux chèques de caution seront demandés
 - caution dégâts : 600 €
 - caution tri : 100 €

Article 2 : autorise Mr le Maire Marc Garrocq ou en cas d'empêchement, le 1er adjoint, à accomplir toute démarche et à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré à Bours, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc GARROcq

